



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 3 mars 2020 à 18h00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

| | | |
|-----------------------------|-----------------------------|--|
| AIX-LES-BAINS | Dominique DORD | |
| AIX-LES-BAINS | Renaud BERETTI | Départ après la 14 ^{ème} délibération |
| AIX-LES-BAINS | Michel FRUGIER | |
| AIX-LES-BAINS | Corinne CASANOVA | |
| LA BIOLLE | Blandine BELLANCA | |
| BOURDEAU | Jean-Marc DRIVET | |
| LE BOURGET DU LAC | Marie-Pierre FRANCOIS | |
| BRISON SAINT INNOCENT | Jean-Claude CROZE | |
| LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT | Nicole FALCETTA | |
| CHANAZ | Yves HUSSON | |
| CONJUX | Claude SAVIGNAC | |
| DRUMETTAZ-CLARAFOND | Nicolas JACQUIER | |
| ENTRELACS | Bernard MARIN | |
| GRESY-SUR-AIX | Robert CLERC | |
| MERY | Eudes BOUVIER | |
| LE MONTCEL | Jean-Christophe EICHENLAUB | |
| MOUXY | Gabrielle KOEHREN | |
| ONTEX | Jacques CURTILLET | |
| PUGNY-CHATENOD | Jean-Guy MASSONNAT | |
| RUFFIEUX | Olivier ROGNARD | |
| SAINT OFFENGE | Bernard GELLOZ | |
| SAINT OURS | Christian REBELLE | |
| SAINT PIERRE DE CURTILLE | Sylvie L'HEVEDER | |
| SERRIERES-EN-CHAUTAGNE | Denise DE MARCH | Départ après la 12 ^{ème} délibération |
| TRESSERVE | Jean-Claude LOISEAU | |
| TREVIGNIN | Gérard GONTHIER | |
| VIONS | Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET | |
| VIVIERS-DU-LAC | Robert AGUETTAZ | Départ après la 10 ^{ème} délibération |
| VOGLANS | Yves MERCIER | |

Absents excusés :

| | |
|------------|----------------------|
| CHINDRIEUX | Marie-Claire BARBIER |
|------------|----------------------|

Autres présents non votants :

| | |
|-----------------------------|---|
| Jean-François BRAISSAND | ENTRELACS |
| Frédéric GIMOND | Directeur général des services |
| Véronique MERMOUD | Directrice du pôle Aménagement |
| Christophe PIRAT | Directeur des services à la population |
| Olivier VERDENAL | Directeur financier |
| Sébastien BABOULAZ | Responsable CitésLab |
| Nicolas BESSON | Responsable MSAP |
| Julien BOURGES | Directeur d'Aqualac |
| Fabrice BURDIN | Responsable Agriculture |
| Estelle COSTA de BEAUREGARD | Responsable juridique et des assemblées |



Thibaut DERRIEN
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Sylvie NORMAND
Magali PINSON
Eline QUAY THEVENON

Responsable Air – Energie - Climat
Responsable Communication et relations publiques
Responsable du pilotage de la performance
Responsable des ports et plages
Responsable Eau potable
Assistante du service Assemblées / Juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 février 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 29 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 17 Année : 2020
Exécutoire le : 09 MARS 2020
Affichée le : 09 MARS 2020
Visée le : 09 MARS 2020

MARCHES PUBLICS

Marché n°2017-40 : Travaux de construction du bassin de rétention des Biatres Commune d'Aix-les-Bains - Lot 3 : VRD – Avenant 1

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac regroupe aujourd'hui 28 communes et près de 75 000 habitants. Grand Lac assure en régie l'assainissement collectif et a délégué l'exploitation de ses réseaux d'eaux usées à la SAUR.

Le système de collecte des eaux usées est composé d'un ensemble de canalisations acheminant les eaux résiduaires du territoire de Grand Lac vers 2 unités de dépollution : la station d'épuration « Centre » d'Aix-les-Bains et la station d'épuration « Sud » du Bourget-du-Lac.

À l'aval de la station d'épuration d'Aix-les-Bains, les eaux épurées rejoignent par pompage (1 500 m³/h) celles en provenance des stations d'épuration du Bourget-du-Lac et de Grand Chambéry pour se déverser dans le Rhône. Le système de réseau unitaire existant aujourd'hui sur le bassin versant d'Aix-les-Bains conduit les effluents dans le collecteur des Biâtres qui constitue actuellement l'une des sources polluantes ponctuelles les plus importantes le long des berges du lac du Bourget en ce qui concerne les matières oxydables, les éléments nutritifs et la pollution bactériologique.

C'est dans ce contexte que Grand Lac a souhaité construire un bassin de stockage-restitution dit « des Biâtres », qui captera les eaux unitaires rejetées vers le lac lors d'épisodes pluvieux importants, les stockera et les restituera après l'épisode vers la station de traitement des eaux polluées (STEP). Les travaux ont débuté à l'automne 2017 et l'ouvrage sera livré au printemps 2020.

Monsieur le Président rappelle que le coût prévisionnel de cette opération est de 13,7 M€ TC et que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a accordé à Grand Lac une subvention de 3,44 M€. Il est précisé que les lots précédents ont été attribués :

- Lot 1 : Dépollution : par délibération en date du 8 novembre 2017 pour un montant de 159 374.00 € HT à l'entreprise GAUTHEY
- Lot 2 : Terrassement, Génie Civil, Equipements par délibération en date du 18 janvier 2018 pour un montant de 8 270 000.00 € HT au groupement GROSSE / SPIE FONDATION / SAUR (mandataire : GROSSE)

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au groupement de bureaux d'études ARTELIA / ARCHITECTE ENERGIE / GEOLITHE. La consultation a été menée selon une procédure d'appel d'offre ouvert.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement.

Conformément à la délibération en date du 12 septembre 2019, un marché de travaux pour la réalisation du bassin de stockage restitution des Biatres, notifié le 07 octobre 2019, a été confié au groupement d'entreprises MAURO / FONTAINE / SASSI (mandataire MAURO) pour l'exécution des travaux du lot 3 (Réseaux : modification des ouvrages existants, pose des collecteurs d'alimentation et de refoulement du bassin). Le montant du marché est de 1 249 995.00 € HT, 1 499 994.00 € TTC.

Objet de l'avenant

Par ordre de service n°2 (ci-joint), la collectivité a dû ajouter des travaux non prévus au marché.

Etant donné la complexité et l'encombrement du sous-sol, la découverte de réseaux non repérés sur DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) ainsi que la position de certains ouvrages, des modifications de projets et de passages de réseaux ont dû être réalisées.

Le présent avenant a pour objet de rendre définitif les prix provisoires notifiés par l'OS n°2, avec des travaux supplémentaires d'un montant de 4 304.00 € HT supplémentaires.

| Désignation | Unité | Prix unitaire €HT | Montant€ HT |
|---|-------|-------------------|-------------------|
| PN 1 – Ventouse triple fonction Ø60 avec RA | 1 U | 792,00 € | 792.00 € |
| PN 2 – Ventouse triple fonction Ø100 avec RA | 1 U | 1 750,00 € | 1750.00 € |
| PN3 – Regard béton 1,2x1,2 m | 1 U | 1 552,00 € | 1552.00 € |
| PN4 – Essai de pression des réseaux d'assainissement sous pression (suivant fascicule 71) | 3 h | 70,00 € | 210.00 € |
| | | Total HT | 4 304.00 € |

Monsieur le Président présente la nouvelle économie du marché

| Désignation | €HT | € TTC |
|----------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Marché initial | 1 249 995.00 € | 1 499 994.00 € |
| Avenant n°1 | 4 304.00 € | 5 164.80 € |
| Nouveau montant du marché | 1 254 299.00€ | 1 505 158.80 € |

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à 1 254 299.00 € HT soit 1 505 158.80 € TTC, soit une augmentation de 0.347% du montant initial du marché.

La commission des Procédures Adaptées qui s'est réunie le 24 février 2020 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits seront inscrits au budget et imputés sur la section d'investissement sous l'opération 165AP Bassin des Biatres

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 3 mars 2020

Le Président,
Dominique DORD

| |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 26 |
| - Votants : 26 |
| - Pour : 26 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

GRAND LAC – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET
1500 Boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement MAURO (Mandataire) / FONTAINE / SASSI
125 Rue du Père Eugène - CS 10005
73292 LA MOTTE SERVOLEX Cedex

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

MARCHE n° 17/40 – Création d'un bassin d'orage des Biâtres à AIX LES BAINS – Lot 3 : Réseaux

- Date de la notification du marché public : ...7/10/2019.....
- Durée d'exécution du marché public : ..8.....mois ou jours.
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20%.....
 - Montant HT : ... 1 249 995,00 €
 - Montant TTC : 1 499 994,00 €.....

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant au marché de travaux vise à intégrer :

- Des prestations supplémentaires issues de la découverte de réseaux existants contraignant le recalage des réseaux à poser
- La réalisation des essais de pression par le groupement attributaire et non le prestataire du Maître d'ouvrage

Les prix nouveaux ont été notifiés au titulaire par l'ordre de service n°2 (joint au présent avenant) :

| Désignation | Unité | Prix unitaire €HT | Montant€ HT |
|---|-------|-------------------|-------------------|
| PN 1 – Ventouse triple fonction Ø60 avec RA | 1 U | 792,00 € | 792.00 € |
| PN 2 – Ventouse triple fonction Ø100 avec RA | 1 U | 1 750,00 € | 1750.00 € |
| PN3 – Regard béton 1,2x1,2 m | 1 U | 1 552,00 € | 1552.00 € |
| PN4 – Essai de pression des réseaux d'assainissement sous pression (suivant fascicule 71) | 3 h | 70,00 € | 210.00 € |
| | | Total HT | 4 304.00 € |

Le présent avenant a pour objet de rendre définitif les prix provisoires notifiés par l'OS n°2.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20.00%
- Montant HT :4 304.00
- Montant TTC : 5 164.80
- % d'écart introduit par l'avenant :0.34 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT :1 254 299.00
- Montant TTC : 1 255 459.80

E - Signature du titulaire du marché public

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2017-40 : Travaux de construction du bassin de rétention des Biatres - Commune d'Aix-les-Bains - Lot 3 : VRD - Avenant 1

Date de transmission de l'acte : 09/03/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 09/03/2020

Numéro de l'acte : d3230 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200303-d3230-DE

Date de décision : 03/03/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires